

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/09/2009

Réception par le Prefet : 09/09/2009

Publication : 11/09/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-11-8-13

Séance du vendredi 4 septembre 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

**PROGRAMME E758  
LANGUE ET CULTURE REGIONALES  
AIDE A L'ASSOCIATION «CULTURE ET BILINGUISME D'ALSACE  
ET DE MOSELLE – CERCLE RENE SCHICKELE»**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération n°E6-2008 du 20/03/2008 complétée par la délibération du Conseil Général n° 2009-2-1-3 du 26/3/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° 2008/5-8/1 du 11 décembre 2008 relative au BP 2009 «Programme Langue et Culture Régionales»
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue à l'association Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle – Cercle René SCHICKELE, 5 Boulevard de la Victoire à STRASBOURG une subvention de 6 000 €.
- ❖ précise que cette dépense sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, fonction 28, programme E758.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions